

Montpellier, le 13 mai 2020

Gilles TENA
Secrétaire régional UNSA Education
Occitanie
Membre du CHSCT académique de
Montpellier

A

Madame la Rectrice de région
Académique, Rectrice de Montpellier
Rectorat
31, rue de l'Université
34064 Montpellier cedex 2

Madame la Rectrice,

Après avoir pris connaissance de l'article 12 du décret 2020-548, l'UNSA Education souhaite vous alerter concernant le port du masque.

Depuis plusieurs jours, le guide relatif au protocole sanitaire à mettre en place dans les établissements scolaires précisait :

« Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations ».

Ces informations ont été diffusées et la préparation de la reprise s'est faite sur cette base.

Le décret est beaucoup plus exigeant puisqu'il rend obligatoire le port du masque pour les personnels des établissements lorsqu'ils sont en présence d'élèves.

« Dans les établissements mentionnés au I, le port du masque de protection répondant aux caractéristiques techniques fixées par l'arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et du budget mentionné au K bis de l'article 278-0 bis du code général des impôts est obligatoire pour les collégiens lors de leurs déplacements et pour les personnels de ces établissements lorsqu'ils sont en présence des élèves. Dans les établissements mentionnés au 1° du I, les élèves des écoles élémentaires présentant des symptômes liés au virus, portent un masque de protection répondant aux mêmes caractéristiques techniques, jusqu'au moment de la prise en charge hors de l'école. »

Nombre d'écoles accueilleront des élèves dès demain. L'UNSA Education demande que les personnels soient informés de cette obligation avant la reprise.

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'expression de mon entier dévouement au service public d'éducation.

